

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 février 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Présents ou représentés : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN (Procuration Françoise RIGAL), Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Claire AYRAL (Procuration Danielle BOURREL), Yves BEZAMAT, Claire BURGUIERE, Fernand DA SILVA (Procuration Thierry PEYRAC), Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL (Procuration Yves BEZAMAT), Patricia PEPIN (Procuration Véronique VANACHTER), Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO, Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER.

Excusés : Eric BONAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Aline TORDEUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée et accepte de remplir ces fonctions.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de porter à l'ordre du jour les délibérations suivantes qui n'y figuraient pas :

- Groupement de commandes entre la communauté de communes des Causses à l'Aubrac et la commune de Laissac-Séverac l'Eglise
- Création des budgets « Eau » et « Assainissement » - Approbation du procès-verbal de répartition du patrimoine et des comptes budgétaires

I. Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 11 février 2019

Le Procès-verbal de la séance du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire

Monsieur le maire présente les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire depuis le Conseil Municipal du 11 février 2019 :

- Acceptation d'un don de l'Association Marché aux Bestiaux pour les frais d'affranchissement supportés par la commune.

III. Fixation des indemnités de fonction du maire, du maire délégué et des adjoints

Le maire informe l'assemblée que depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus

locaux. Pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante à compter du 1er janvier 2019 :

- L'indemnité du maire, 43 % de l'indice brut 1027
- L'indemnité du maire délégué de Sévérac l'Eglise, 43 % de l'indice brut 1027 réduit à la population de la commune historique de Sévérac l'Eglise
- L'indemnité des adjoints :
 - 1er adjoint titulaire d'une délégation : 16.50 % de l'indice brut 1027
 - 2e adjoint titulaire d'une délégation : 16.50 % de l'indice brut 1027
 - 3e adjoint titulaire d'une délégation : 16.50 % de l'indice brut 1027
 - 4e adjoint titulaire d'une délégation : 16.50 % de l'indice brut 1027
 - 5e adjoint titulaire d'une délégation : 16.50 % de l'indice brut 1027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire.

IV. **Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs 2018 du Budget Général et des budgets annexes : Résidence Services, Photovoltaïque, AEP/Assainissement, Lotissement Extension Le Roucadels, Lotissement Chemin des Moines**

Sous la présidence de Madame Danièle BOURREL 1ère adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 qui s'établissent ainsi :

Budget communal

Fonctionnement

Dépenses	1 827 231.56	Recettes	2 280 482.61
Résultat de l'exercice :	453 251.05		
Report de l'exercice 2017	0.00.		
Résultat de clôture	453 251.05		

Investissement

Dépenses	893 784.00	Recettes	952 102.39
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>527 472.50</i>	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>142 080.07</i>
Résultat de l'exercice :	-327 074.04		
Report de l'exercice 2017	186 212.48		
Résultat de clôture	-140 861.56		

Budget annexe Eau et Assainissement

Fonctionnement

Dépenses	105 967.00	Recettes	214 844.70
Résultat de l'exercice :	108 877.70		
Report de l'exercice 2017	0.00		

Résultat de clôture 108 877.70

Investissement

Dépenses	193 832.54	Recettes	347 057.83
Restes à réaliser Dépenses	0.00	Restes à réaliser Recettes	0.00

Résultat de l'exercice : 153 225.29

Report de l'exercice 2017 - 81 472.63

Résultat de clôture 71 752.66

Budget annexe Résidence Services

Fonctionnement

Dépenses	169 958.40	Recettes	276 715.62
----------	------------	----------	------------

Résultat de l'exercice : 106 757.22

Report de l'exercice 2017 0.00

Résultat de clôture 106 757.22

Investissement

Dépenses	600 496.45	Recettes	494 499.37
Restes à réaliser Dépenses	0.00	Restes à réaliser Recettes	0.00

Résultat de l'exercice : -105 997.08

Report de l'exercice 2017 - 19 064.69

Résultat de clôture -125 061.77

Budget annexe Photovoltaïque

Fonctionnement

Dépenses	858 733 24	Recettes	858 675.03
----------	------------	----------	------------

Résultat de l'exercice : -58.21

Report de l'exercice 2017 1.08

Résultat de clôture -57.13

Investissement

Dépenses	232 713.27	Recettes	258 213.00
Restes à réaliser Dépenses	0.00	Restes à réaliser Recettes	0.00

Résultat de l'exercice : 25 499.73

Report de l'exercice 2017 420 909.80

Résultat de clôture 446 409.62

Budget annexe Lotissement Extension le Roucadels

Fonctionnement

Dépenses	571.26	Recettes	24 935.52
Résultat de l'exercice :	24 364.26		
Report de l'exercice 2017	0.00		
Résultat de clôture	24 364.26		

Investissement

Dépenses	12 169.26	Recettes	0.00
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>0.00</i>	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>0.00</i>
Résultat de l'exercice :	-12 169.26		
Report de l'exercice 2017	-156 599.14		
Résultat de clôture	-168 768.40		

Budget annexe Lotissement Le Chemin des moines

Fonctionnement

Dépenses	0.00	Recettes	0.00
Résultat de l'exercice :	0.00		
Report de l'exercice 2017	0.00		
Résultat de clôture	0.00		

Investissement

Dépenses	0.00	Recettes	0.00
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>0.00</i>	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>0.00</i>
Résultat de l'exercice :	0.00		
Report de l'exercice 2017	0.00		
Résultat de clôture	0.00		

Hors de la présence de Monsieur David MINERVA, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018.

Monsieur le maire reprend sa place et donne la parole à Madame Magali DOS SANTOS qui présente aux membres de l'assemblée le plan pluriannuel d'investissement validé par la commission finances. Elle présente également l'analyse financière du budget principal sur les trois dernières années.

Monsieur Christophe TRUCHETTO, conseiller municipal s'étonne des différences de prix entre les projets publics et les projets privés. Il conseille d'être vigilant et de bien définir le cahier des charges lors des procédures d'appel d'offre.

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée, la feuille de route à tenir pour les années à venir. Monsieur VALENTIN, Vice Président de la commission finances et Monsieur

LAYRAL, maire délégué de Sévérac l'Eglise confirment qu'il est important de se désendetter avant de réinvestir.

Madame Aline TORDEUX, conseillère municipale rappelle que les emprunts de ces trois dernières années ont pu être réalisés grâce au photovoltaïque.

Madame DOS SANTOS confirme mais précise que cette année les recettes du photovoltaïque ont montré leurs limites.

Madame Véronique VANACHTER demande pourquoi les recettes du photovoltaïque ont subi une telle baisse. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que plus de 300 panneaux sont en panne et qu'une procédure est en cours.

Concernant la Résidence Services Claude SALLES, Madame Danièle BOURREL explique que le manque à gagner pour les logements non loués s'élève à 66 000 €. 4 appartements restent disponibles à la location.

Concernant les lotissements : 6 terrains sont disponibles à la vente au lotissement les Roucadels. Le conseil décide de rendre caduque la réservation des terrains au bout de 12 mois afin de pouvoir les remettre en vente.

V. Affectation des Résultats du Budget Général et des budgets annexes : Résidence Services, Photovoltaïque, AEP/Assainissement, Lotissement Extension Le Roucadels, Lotissement Chemin des Moines

- Le Conseil municipal après avoir examiné les comptes administratifs 2018 et compte tenu des investissements programmés en 2019 au budget principal, décide d'affecter la totalité du résultat de clôture de fonctionnement 2018, soit la somme de 453 251.05 à la section d'investissement.

- L'assemblée, considérant le déficit d'investissement du budget annexe Résidence Services décide d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement 2018, d'un montant de 106 757.22 à la section d'investissement.

Les résultats des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du lotissement les Roucadels restent inchangés.

VI. Formation des bénévoles de la bibliothèque communale : Remboursement des frais de repas

Madame Françoise RIGAL, conseillère municipale rappelle au conseil municipal que les bibliothèques communales de Laissac et de Sévérac l'Eglise sont animées par des équipes de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés à effectuer des formations dans le cadre de leur mission. Elle propose que la commune prenne en charge les frais de repas des bénévoles des bibliothèques communales lors des déplacements liés à leur formation. Le remboursement pourrait être équivalent aux règles applicables aux fonctionnaires territoriaux sous réserve de justificatifs soit la somme de 15.25 € par repas.

Le conseil municipal accepte le principe de remboursement des frais de repas pour les bénévoles des bibliothèques.

Monsieur Emile LAYRAL s'interroge sur le devenir des bénévoles une fois que la bibliothèque intercommunale sera construite. Madame RIGAL explique que la communauté de communes des Causses à l'Aubrac envisage l'embauche d'une personne à temps non complet mais que la participation des bénévoles restera indispensable.

VII. Création de six emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - 2° de la loi n° 84-53. A ce titre, seront créés au maximum six emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien durant la période estivale.

VIII. Rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE – Modernisation, accessibilité et amélioration de la performance énergétique

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de rénover le groupe scolaire Charles De Gaulle qui a été construit en 1986. Ce bâtiment accueille 132 élèves dans les 4 classes en primaire et les 2 classes en maternelle.

Les travaux envisagés sur ce bâtiment portent à la fois sur le domaine fonctionnel, équipement de deux vidéoprojecteurs interactifs pour les classes de CE2 et CM1-CM2, aménagement d'un local de stockage adapté, mise en place de la vidéosurveillance pour la sécurité des abords et des entrées de l'école mais aussi intègrent des performances énergétiques dans les prestations à réaliser, réfection de la toiture actuelle et des menuiseries, travaux d'isolation dans le but d'améliorer le confort des usagers et de réduire le coût de fonctionnement de cet ouvrage.

Au stade de l'avant-projet définitif le montant prévisionnel de l'opération est arrêté à la somme de 622 969 € HT.

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter les aides de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de l'État.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	622 969.00 €
Aide de l'Etat sollicitée, taux 40 %	249 187.60 €
Aide de la Région Occitanie	60 000.00 €
Aide du Conseil Départemental de l'Aveyron	25 000.00 €
Fonds propres	288 781.40 €

IX. Réhabilitation du Centre Administratif de Laissac – Mise aux normes et accessibilité

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de réhabiliter et de mettre aux normes le centre administratif de Laissac qui a été construit en 1985. Ce bâtiment vieillissant est utilisé de manière constante par les associations Laissagaises ainsi que par les administrés de tout l'ex-canton comme salle des fêtes, salle de réunion et de conférence, salle de réception et même salle de sport. Son état général ne permet plus d'accueillir les usagers de manière convenable.

Monsieur le maire propose de réaliser les travaux suivants :

- mise aux normes des portes d'entrée
- réalisation d'une isolation phonique du plafond
- rénovation des façades Nord et Ouest
- mise aux normes des bornes électriques extérieures
- remplacement des luminaires obsolètes par des leds

- réalisation des peintures intérieures

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter les aides de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de l'État.

Le montant estimatif des travaux d'élève à 49 858.31 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	49 858.31 €
Aide de l'Etat sollicitée, taux 25 %	12 464.58 €
Aide de la Région Occitanie	3 500.00 €
Aide du Conseil départemental de l'Aveyron 20 %	9 971.66 €
Fonds propres	23 922.07 €

X. Aménagement des espaces publics – Aménagement de sécurité et Création de zones de stationnement

Monsieur le maire expose que les membres de la commission finances ont décidé d'inscrire au plan pluriannuel d'investissement un programme d'aménagement des espaces publics du bourg-centre de Laissac afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et des commerçants du village ainsi que de participer à l'attractivité du village.

Monsieur le maire fait part des propositions formulées par la commission finances et travaux :

- Aménagement d'une aire de stationnement et de détente au Pont de Barthas
- Aménagement d'une aire de stationnement et d'un chemin piétonnier Chemin des Jardins
- Construction de sanitaires dans le centre de Laissac
- Sécurisation des passages piétons dans le centre de Laissac et Avenue de Sévérac

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	216 319.90 €
Aide de l'Etat sollicitée, taux 25 %	54 478.48 €
Aide de la Région Occitanie	38 198.28 €
Aide du Conseil Départemental de l'Aveyron 20%	43 263.98 €
Fonds propres	80 379.16 €

Monsieur le maire précise que la commission cadre de vie doit être associée à ces aménagements.

XI. Aménagement de sécurité de l'entrée de Laissac – Avenue de Rodez

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'une réflexion globale a débuté en partenariat avec Aveyron Ingénierie autour des aménagements des entrées de Laissac et de ses axes traversants.

Monsieur le maire propose de débiter la 1ère tranche de cette opération en sécurisant le tronçon d'ex RN 88 et de l'avenue de Rodez. La mise en sécurité de ce secteur est une demande des usagers et des habitants du lotissement des Garrigues.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- réalisation des structures de chaussée, des bordures et des cheminements piétonniers
- installation de tables de pique-nique et bancs
- plantation d'arbres d'alignement
- amélioration de l'éclairage public

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter les aides de l'État.

Le montant estimatif des travaux d'élève à 160 547 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	160 547.00 €
Aide de l'Etat sollicitée, taux 30 %	48 164.10 €
Fonds propres	112 382.90 €

XII. Achat d'une balayeuse et d'une tondeuse

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est indispensable de prévoir l'achat d'une balayeuse et d'une tondeuse pour l'équipe technique. Monsieur Georges POUGET, technicien présente les devis reçus à la mairie.

XIII. Retrait de la délibération n° 2018/174 / Nouvelle délibération relative à l'instauration du contrôle de conformité des installations privatives d'assainissement en cas de cession immobilière

Le Conseil municipal accepte de modifier la délibération n° 2018/172 en date du 13 décembre 2018 relative à l'instauration du contrôle de conformité des installations privatives d'assainissement en cas de cession immobilière.

La nouvelle délibération précise que l'instauration du contrôle de conformité des installations privatives d'assainissement sera à réaliser à l'occasion de toute mutation d'unité foncière bâtie et située en zonage d'assainissement collectif. Le terme « unité de logement » est remplacé par le terme « unité foncière ».

XIV. ALL'FIBRE - Convention d'occupation du domaine public communal

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux d'installation de la FIBRE ont débuté dans le village. Il expose au conseil la nécessité de rédiger une convention d'occupation du domaine public communal avec l'ALLIANCE TRES HAUT DEBIT (ALL'FIBRE) pour l'installation des équipements de télécommunication et des dispositifs annexes sur le domaine public.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Le conseil approuve également la signature de la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre Optique sur la Résidence Services Claude SALLES.

XV. Intégration au domaine public des parcelles B 2259, B 2262, B 2204, B 2207, B 2220

Le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public communal des parcelles inscrites au tableau ci-dessous :

Numéro de parcelle	Identification	Aire (m ²)
Parcelle 2259 Section B	Rue du Général Forestier	2
Parcelle 2262 Section B	Rue du Général Forestier	20
Parcelle 2204 Section B	Rue du Colombier	92
Parcelle 2207 Section B	Rue du Colombier	111
Parcelle 2220 Section B	Rue du Colombier	18

XVI. Retrait de la délibération n° 2018/126 / Nouvelle délibération relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 93 appartenant à Monsieur Jean-Paul GARDES, pour l'aménagement d'un parking

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite au bornage réalisé par le cabinet Géomètre-expert Frédéric Salvador de l'ancienne parcelle cadastrée ZD 93, il convient de revoir les modalités d'achat de cette partie de terrain.

Suite à la division parcellaire de la parcelle cadastrée ZD 93, deux nouvelles parcelles ont été créées :

- Parcelle 192 section ZD
- Parcelle 193 section ZD

La commune prévoit d'acquérir la parcelle cadastrée 193 section ZD d'une surface de 4102 mètres carré. Le prix d'achat de 3 euros le mètre carré reste inchangé.

Monsieur le maire fait également part aux membres de l'assemblée de la demande du propriétaire qui souhaite que la réalisation de la clôture de séparation entre les parcelles ZD 193 et ZD 192 soit à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle ZD 193 au prix de trois euros le mètre carré et la prise en charge de la clôture de séparation entre les parcelles ZD 193 et ZD 192.

XVII. Groupement de commandes entre la communauté de communes des Causses à l'Aubrac et la commune de Laissac-Séverac l'Eglise

Monsieur le maire rappelle au conseil les éléments de contexte, les enjeux et les objectifs du projet de création du pôle intercommunal multiservices (PIMS) sur la commune de Laissac-Séverac l'Eglise. La communauté de communes et la commune envisagent de réaliser une unique opération conjointe, comprenant la construction neuve du PIMS, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, et l'aménagement de l'espace public, sous maîtrise d'ouvrage de la commune pour une grande partie.

Il convient de mettre en place un groupement de commandes, sous la forme d'une convention constitutive devant intervenir entre les deux collectivités.

La participation de la collectivité aux frais de maîtrise d'œuvre s'élève à 4 800 €.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer tous les documents et pièces constituant le groupement de commandes.

XVIII. Création des budgets « Eau » et « Assainissement » - Approbation du procès-verbal de répartition du patrimoine et des comptes budgétaires

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux informations transmises par Madame Evelyne VINCENT, comptable du trésor, il convient de rectifier le procès verbal de répartition du patrimoine et des comptes budgétaires de la manière suivante :

La clef de répartition est calculée comme suit :

- Eau : 31.93 %
- Assainissement : 68.07 %

Le conseil municipal accepte la répartition des comptes de la manière la suivante :

	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31/12/2018	BUDGET EAU AU 01/01/2019	BUDGET ASSAINISSEMENT AU 01/01/2019
Total des biens à l'actif	6994668.03	31,93 %	68,07 %

Comptes d'imputation

10222	Répartition au prorata	538 919,27 €	172 074,63 €	366 844,64 €
1068		1 845 349,21 €	589 212,15 €	1 256 137,06 €
12 de 2018		108 877,70 €	34 764,19 €	74 113,51 €
1312		84 174,55 €	26 876,58 €	57 297,97 €
1313		758 864,75 €	242 302,28 €	516 562,47 €
1318		1 099 441,70 €	351 047,05 €	748 394,65 €
13912		24 745,75 €	7 901,21 €	16 844,54 €
13913		118 340,43 €	37 785,60 €	80 554,83 €
13918		364 321,75 €	116 326,38 €	247 995,37 €
4512		165 557,73 €	30 538,30 €	135 019,43 €
40471	Répartition au réel	674.50 €		674.50 €
1641		934 411,86 €	506 442,27 €	427 969,59 €
181		944 316,38 €	0 €	944 316,38 €
4111		15 746,07 €	9 021,59 €	6 724,48 €
4784		1.06 €	1.06 €	0 €
Inventaire (21)	selon tableau	7 059 252,03 €	2 297 951,72 €	4 761 300,31 €
28	selon tableau	1 432 934,90 €	576 806,72 €	856 128,18 €

Le conseil municipal valide la répartition de la dette comme suit :

N° de contrat	Prêteur	Date de 1 ^{er} versement	Montant du contrat	Capital Restant dû au 01/01/2019	Eau au 01/01/2019	Assainissement au 01/01/2019
07035382	Banque Populaire	04/12/2008	150 000.00	112 389.30 €		112 389.30 €
50015766907	Crédit agricole	09/10/2003	300 000.00	155 469.02 €		155 469.02 €
80004433081	Crédit agricole	25/09/2012	400 000.00	306 455.44 €	153 226 €	153 227.44 €
4535156	Caisse d'épargne	26/10/2015	300 000.00	262 708.98 €	262 708.98	
80999427511	Crédit agricole	28/12/2004	80 000.00 €	6 883.83 €		6 883.83 €
1145793	Crédit agricole	30/05/2017	100 000.00	90 507.29 €	90 507.29 €	

Questions Diverses

Facture d'eau : Erreur de facturation de l'entreprise SUEZ : Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'entreprise SUEZ qui présente ses excuses suite à l'erreur de facturation de la part fixe eau pour les habitants de Sévérac l'Eglise.

Aménagement de la place Roland Saules : Monsieur le maire fait part d'une remarque de Monsieur KLEIN à l'assemblée concernant l'entretien du monument aux morts.

Madame Aline TORDEUX demande s'il y aura des places réservées une fois les travaux terminés place Roland Saules.

Monsieur le maire demande à la commission cadre de vie de réfléchir à l'entretien du monument aux morts ainsi qu'à l'aménagement des zones de stationnement sur cette place. Plusieurs propositions sont en cours de réflexion : suppression des zones bleues, organisation en épi, coupe des deux sapins encadrant le monument aux morts...

Sonorisation de la salle des fêtes de Sévérac l'Eglise : Madame Mireille GALTIER expose à l'assemblée que le système de sonorisation de la salle des fêtes de Sévérac l'Eglise est obsolète. Monsieur le maire demande à la commission vie associative de demander des devis pour l'achat d'un nouvel équipement.

Bibliothèque de Sévérac l'Eglise : Madame Aline TORDEUX explique que la bibliothèque de Sévérac l'Eglise doit s'équiper d'un ordinateur et d'internet. Monsieur le maire dit qu'il faudra équiper ce bâtiment d'une ligne téléphonique et la mairie prendra en charge l'abonnement internet.

Participation branchement Eaux Usées : Monsieur LAYRAL demande si la participation forfaitaire de 1500 € pour le raccordement au réseau d'eaux usées est demandée sur les lotissements. Monsieur POUGET lui répond que non car le coût de la prestation est compris dans le prix du terrain.

Association Action 12 : Monsieur LAYRAL expose à l'assemblée que les membres de l'association Action 12 proposent de tracer des circuits de trail permanent. Ils souhaitent organiser une réunion avec la mairie durant le mois de mars.

La séance est levée à 23h30.